

COMPTOIR FRANÇAIS DU TONKIN, Hanoï Création de [Fontaine & Cie](#), Paris

1888 : création à Hanoï d'une succursale des Éts Fontaine frères et Vaillant, quincailliers fabricants à Paris.

NÉCROLOGIE (*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1889)

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Cochet (Paul) comptable de la maison Vaillant, H. et E. Fontaine et Quintart, décédé à Hanoï le 9 juillet.

M. Cochet était depuis plusieurs années au Tonkin où, avant d'entrer dans le commerce, il avait servi comme soldat. Il a succombé aux suites d'une maladie de foie dont il avait les germes depuis longtemps.

Ses obsèques ont eu lieu le 10 juillet.

Une messe sera dite à la cathédrale mercredi prochain à six heures et demie, à son intention.

AVIS

Nous prions les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. Cochet (Paul), notre employé, de vouloir bien nous excuser.

Une messe d'octave sera dite à son intention dans la cathédrale de Hanoï, le mercredi 17 juillet à 6 heures et demie du matin.

Vaillant, H. et F. Fontaine et Quintart.

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1891)

Les élections pour le remplacement de MM. Daurelle et Bourguin-Meiffre à la chambre de commerce auront lieu demain dimanche.

Un certain nombre d'électeurs proposent les candidatures de MM. [*Henri François*] Tartarin ¹, gérant de la maison Fontaine et Cie, et Daurelle, membre sortant.

1892 : S.A. Comptoir français du Tonkin.

Comptoir français du Tonkin
Société anonyme au capital de 340.000 fr.

¹ *Henri François Tartarin* (Paris, 1863-Hanoï, 1913) : futur planteur. Voir plus bas

Siège social, Paris, rue Saint-Honoré, 181
(*Paris-Capital*, 14 septembre 1892)

La société a pour objet : le commerce des articles de quincaillerie avec l'Indo-Chine et l'Extrême-Orient, et d'une manière générale l'achat, la vente et l'échange de tous produits français d'Indo-Chine et d'Extrême-Orient ; l'exportation des produits français similaires et la réimportation des produits étrangers, surtout ceux d'Extrême-Orient.

MM. [Camille Stanislas] Vaillant et Fontaine apportent à la société : 1° une maison sise à Hanoï, rue Paul-Bert, élevée d'un rez-de-chaussée à usage de magasin et d'un étage à usage d'habitation, terrain autour, le tout d'une contenance de 2.000 mètres environ ; 2° un établissement industriel de quincaillerie exploité à Hanoï dans lesdits locaux et comprenant la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation, le tout pour une somme de 85.000 francs ; 3° diverses marchandises à concurrence d'une somme de 235.000 fr. : ensemble 320.000 fr.

En représentation et pour prix de leur apport, il est attribué à MM. Vaillant et Fontaine 610 actions entièrement libérées, et ce dans la proportion suivante : à M. Vaillant, 70 actions ; à M. Henri Fontaine², 190 actions ; à M. Émile Fontaine³, 190 actions ; à M. Lucien Fontaine⁴, 190 actions.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé avant tout partage et répartition, 5 % des bénéfices pour former le fonds de réserve 5 % légal. Le surplus sera réparti, savoir :

1° 20 % à l'administrateur délégué à Hanoï ; 2° 15 % à l'administrateur-délégué à Paris et au conseil d'administration conjointement ; 3° 10 % au personnel, s'il y a lieu ; 4° 55 % aux actionnaires à titre de dividende.

Ont été nommés administrateurs pour cinq années : MM. [Camille Stanislas] Vaillant, Henri Fontaine, Émile Fontaine, Lucien Fontaine et M. Henri-François Tartarin, employé de la maison Fontaine et Cie, à Hanoï.

M. Victor-Arthur-Léon Fontaine a été nommé commissaire pour la première année.

Acte déposé chez M^e Charles-Louis Garager, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches* du 7 septembre.

Camille Stanislas VAILLANT
(1832 à Sainte-Gemme (Marne)-8 octobre 1896)

Marié à Louise Élixa Fontaine.

Chef (depuis 1877) de la maison de serrurerie Vaillant, Fontaine, Quintart, Paris, rue Saint-Honoré, 181.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris 1878, Amsterdam 1883, Anvers 1885 (produits signalés à l'attention du gouvernement par le président du jury)

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1885.

Source : base Léonore de la Légion d'honneur.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1893)

² Henri Fontaine (1851-1932) : voir encadré ci-dessous.

³ Émile Fontaine (1858-1943) : frère d'Henri et Lucien. Marié à une Dlle Vuafart.

⁴ Lucien Fontaine : voir encadré ci-dessous.

Comptoir Français
DU TONKIN

Ancienne Maison **FONTAINE ET Cie**

HANOI

Exposition de 1889 Paris. — Hors concours

COMMISSION

Exportation Importation

QUINCAILLERIE OUTILLAGE
SERRURERIE CUIVRERIE

Boulons, Vis, Pointes, Rivets, Charnières, Paumelles,
Crémones, Verrous, Articles pour Meubles, etc.

MACHINES-OUTILS

Outils pour Forgerons, Menuisiers, Charrons, etc.

ACIERS, ZINC, CUIVRE, PLOMBS

OUTILS AGRICOLES ET DE MINEURS

MATÉRIELS ROULANTS, PELLES, PIOCHES, etc.

PEINTURE & PRODUITS CHIMIQUES

Huiles, Essences, Céruse, Pinceaux, Brosses, etc.

Verres à vitres

GUIRS & GRÉPINS

Articles pour Selliers et Cordonniers

Cuir à Courroie, etc.

MENAGE

Lampes, Lanternes, Photophores

Clacières, Sorbetières, Moules à Gâteaux

ARTICLES ÉMAILÉS, CHAUFFAGE

SONNERIES & PILES

Articles pour Electricité et Porte-voix

Grillages, Ronces artificielles, Fil de fer

Toiles à voiles, à Pankas et pour Stores

Grilles, Ventouses pour aération, *Totes crées*

Pompes, Scaux toile, Tuyaux, Robinetterie

Câbles galvanisés, Accessoires pour Paratonnerres

Ficelles, Cordes, Cordages, etc.

MACHINES à coudre HURTU

Prière adresser Télégrammes:

TARTARIN-HANOI

COMPTOIR FRANÇAIS DU TONKIN

ANCIENNE MAISON FONTAINE ET Cie

HANOI

EXPOSITION DE 1889 PARIS. — HORS CONCOURS

COMMISSION

Exportation Importation

QUINCAILLERIE OUTILLAGE

SERRURERIE CUIVRERIE

Boulons. Vis, Pointes, Rivets. Charnières, Paumelles.

Crémones, Verrous, Articles pour Meubles, etc.

MACHINES-OUTILS

Outils pour Forgerons. Menuisiers, Charrons, etc.

ACIERS, ZINC, CUIVRE, PLOMBS

OUTILS AGRICOLES ET DE MINEURS

MATÉRIELS ROULANTS. PELLES, PIOCHES, etc.

PEINTURE & PRODUITS CHIMIQUES

Huiles, Essences, Céruse, Pinceaux, Brosses, etc.
Verres à vitres

CUIRS & CRÉPINS
Articles pour Selliers et Cordonniers
Cuirs à Courroie, etc.

MÉNAGE
Lampes, lanternes, Photophores
Glacières, Sorbetières, Moules à Gâteaux
ARTICLES ÉMAILLÉS. CHAUFFAGE

SONNERIES & PILES
Articles pour Électricité et Porte-voix
Grillages, Ronces artificielles, Fil de fer
Toiles a voiles, à Pankas et pour Stores
Grilles, Ventouses pour aération, Toiles cirées,
Pompes, Seaux toile, Tuyaux. Robinetterie
Câbles galvanisés, Accessoires pour Paratonnerres
Ficelles, Cordes Cordages, etc.

MACHINES à coudre HURTU
Prière adresser Télégrammes:
TARTARIN-HANOI

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1893)

M. Berthelier, l'un des représentants de l'ancienne maison Fontaine et Cie, aujourd'hui Comptoir français du Tonkin, rentre en France par le courrier. Son départ causera d'unanimes regrets à Hanoï où il s'était acquis beaucoup de sympathie par son caractère aimable et sa parfaite correction. Son activité et sa connaissance des affaires avaient aussi été très appréciées.

Nous lui souhaitons un bon voyage et nous espérons qu'il reviendra plus tard parmi nous.

ACTES OFFICIELS
COUR CRIMINELLE DU TONKIN
Assesseurs de la cour criminelle
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893)

Sont désignés pour former la liste sur laquelle doivent être choisis, par la voie du sort, les deux assesseurs titulaires de la cour criminelle du Tonkin :

.....

Tartarin, administrateur de la Société du Comptoir Français du Tonkin à Hanoï

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1894)

Avant-hier, à la fin de la réunion au champ de courses, M. Tartarin, le sympathique directeur du Comptoir français du Tonkin, a été victime d'un accident.

M. Tartarin se trouvait en charrette anglaise en compagnie de M. A. Levée et, au moment où il se mettait en marche, une des roues s'étant détachée, la voiture pencha brusquement M. Levée roula par terre, mais se releva bientôt, n'ayant que des contusions et quelques écorchures; Mais M. Tartarin, pensant que la voiture versait, sauta et tomba si malheureusement que, dans sa chute, il se foula fortement la cheville du pied gauche.

Son état ne présente aucune gravité. Seulement, étant donné la place de la blessure, il sera astreint à un repos de plusieurs semaines.

HANOÏ
Chambre d'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1894)

Le 2^e tour de scrutin pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture a donné les résultats suivants :

Ont été élus :

MM. Thomé	14 voix
Tartarin	11 voix
Le Vasseur	10 voix
Gayet-Laroche	10 voix

HANOÏ
Chambre d'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mai 1894)

La chambre d'agriculture, réunie hier, a constitué son bureau comme suit :

Président	M. Thomé.
Vice-président	M. Guillaume.
Secrétaire-trésorier	M. Tartarin.

HANOÏ
Chambre de commerce
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1894)

Dimanche dernier devait avoir lieu l'élection d'un membre de la chambre de commerce en remplacement de M. E. Schneider aîné, parti récemment pour France.

Il faut croire que la chaleur torride qu'il a fait ce jour-là a empêché les électeurs de se rendre au scrutin. Sur 28 inscrits, 16 seulement se sont présentés à l'urne et leurs voix se sont réparties comme suit :

MM. de Peretti	11 voix
----------------	---------

Tartarin 4 voix
Clément 1 voix
Dimanche prochain aura lieu le 2^e tour.

HANOÏ
Chambre de commerce
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1894)

Par suite d'une erreur de mise en page, nous n'avons pas publié, dans notre précédent numéro, les résultats détaillés de l'élection de dimanche dernier ; nous réparons cet oubli :

Scrutin de ballottage du 27 mai 1894.

Inscrits 82

Votants 45

MM. Guionaud 24 voix élu

de Peretti 11

Tartarin 6

Duvergt 2

Camelérant 1

Bulletin blanc 1

CHRONIQUE LOCALE
HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1894)

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Léon Tartarin, arrivé de France hier dans notre ville, et qui vient seconder son frère dans la direction du Comptoir français du Tonkin.

1894 (juin) : Adolphe Levée, du Comptoir français du Tonkin, rachète le [Hanoï Hôtel](#)

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1895)

Le Syndicat des Planteurs du Tonkin nous prie d'annoncer au public que les colons qui ont obtenu des prix au Concours agricole pourront retirer leurs prix en argent et leurs médailles chez M. Tartarin, le trésorier du Syndicat des Planteurs, à partir du 10 janvier courant.

Quant aux indigènes auxquels des prix ont été décernés, ils leur seront remis par les soins de MM. les chefs de province.

Les diplômes seront délivrés ultérieurement.

Hanoï

LE CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1895)

3° OUTILS AGRICOLES

Le pavillon spécial affecté à l'exposition du Comptoir français du Tonkin contenait un matériel agricole très complet. On y voyait, entre autres, des charrues brabant doubles à 2, 3 et 4 chevaux ou bœufs ; des charrues brabant simples pour 1, 2 et 3 bœufs ou chevaux ; des charrues dites « la Française » et des « Triplex », des charrues batteuses, des fouilleuses à un seul soc, destinées à couper les racines ; des extirpateurs à 5 et 7 dents d'acier et à châssis de bois ; plus loin, toute une collection de herses, herses articulées à dents d'acier à 3 et 4 compartiments, herses à chaînons, herses écrouteuses et autres ; puis venaient des rouleaux croskill ou brise-mottes, à disques indépendants, des houes à cheval avec buteur, des coupe-racines de divers modèles, des brouettes à fourrages toutes en fer à 2 roues, des arracheurs de souches et d'épines, des- égrevoirs à maïs de divers modèles, des concasseurs, des hache-paille, des brouettes. Enfin, tous les outils à main tels que faux, bêches diverses, louchets, pelles et pioches de toutes formes, râteaux, serpettes, binettes, sécateurs, etc. ; puis des tableaux complets d'outillages pour tonneliers, maréchaux et selliers.

Cette exposition des plus complète et des mieux organisées, faisait le plus grand honneur au Comptoir français du Tonkin et à M. Tartarin, son représentant à Hanoï.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1895)

Culte protestant. — Un culte public sera célébré demain dimanche, à 10 heures du matin, dans la salle du rez-de-chaussée de la maison Fontaine, au Comptoir français, rue Paul-Bert.

HANOÏ
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1895)

Nous rappelons à nos concitoyens, afin qu'ils n'égarent pas leurs votes au dernier moment, que, dans notre journal, MM. Gobert, Tartarin et Honoré Debeaux ont déclaré qu'ils ne sont pas candidats et n'accepteraient pas de mandat municipal.

.....

NÉCROLOGIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1895)

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Jean-Léon Tartarin, frère de M. Henri Tartarin, directeur du Comptoir français du Tonkin et que tout le monde a bien connu à Hanoï.

M. Tartarin est décédé en France, à Sannois, à peine arrivé du Tonkin, des suites d'une pneumonie contractée à bord du bateau qui le ramenait.

Nous prions M. Henri Tartarin de vouloir agréer nos sincères sentiments de condoléance.

Jurys d'expropriation
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1896)

La commission chargée de dresser la liste «les membres du jury spécial d'expropriation a désigné les personnes dont les noms suivent:
Pour la ville de Hanoï. MM. ...Tartarin, administrateur du Comptoir français.

.....

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1897)

M. Tartarin, directeur du Comptoir français du Tonkin, demande 10.000 hectares dans le huyên de Hiep-hoa, province de Bac-giang.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1897)

La commission de réception des modèles du rouleau-compresseur à vapeur destiné au cylindrage des voies de la ville de Hanoï s'est réunie, hier matin, à 9 heures, à la mairie, sous la présidence de M. le résident-maire.

Trois concurrents étaient présents.

Entre autres types exposés, la commission a choisi celui offert par la maison d'Albaret et Lefèvre que les trois soumissionnaires représentaient également.

M. Tartarin, ayant demandé le prix de 11.500 francs pour la fourniture du rouleau de 8 tonnes prévu au cahier des charges, a été déclaré adjudicataire provisoire, sauf ratification de M. le secrétaire général.

Société de protection des enfants métis abandonnés
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1898)

Les adhérents à la Société de protection des enfants métis abandonnés se sont réunis, vendredi soir, dans la salle de la Philharmonique pour : 1° la discussion des articles des statuts, et 2° l'élection d'un nouveau comité annuel.

Ont été élus :

MM. Brou, président ;

Billault, vice-président ;

Nordemann, vice-président ;

.....

Tartarin [Henri] 17 voix membre

.....

1898 (mai) : embauche de [Georges Taupin](#), futur imprimeur-libraire à Hanoï.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1898)

Nous apprenons avec plaisir que l'importante maison de commerce d'Hanoï, le Comptoir français du Tonkin, va ouvrir une succursale à Long-tchéou.
La direction en sera confiée à M. Hiernard.

Chambre de commerce
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1898)

À la suite de la démission présentée par M. Tartarin de ses fonctions de vice-président de la chambre de commerce, cette assemblée a procédé, dans sa séance du 31 octobre dernier, à la nomination d'un nouveau vice-président.
M. Debeaux (Honoré) a été élu.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1899)

Le Comptoir français du Tonkin a l'honneur d'informer sa clientèle que par décision du conseil d'administration de la société, les pouvoirs conférés antérieurement et conjointement à MM. Hiernard et Guibert sont dévolus à M. Gaston Guibert, directeur actuel du Comptoir français.

(Robert Dubois, *Le Tonkin en 1900*, Paris, Société française d'éditions d'art)



Comptoir français du Tonkin. — Phot. de R. Moreau, Hanoï.

[245] Cette maison a été fondée en 1887 [1888], sous la raison sociale Fontaine et Cie.

Les débuts de son commerce furent les articles de quincaillerie de provenance parisienne.

En 1892, la maison Fontaine avait déjà acquis un développement considérable et assuré le débouché de ses articles, tant aux particuliers qu'à l'administration, dont elle était un des principaux fournisseurs.

Au mois de mars 1894, l'exploitation fut continuée par une société anonyme dont le siège social se trouve à Paris, 181, rue Saint-Honoré.

Actuellement, le Comptoir français du Tonkin est une des plus fortes maisons de la place tonkinoise. Elle continue, sous la nouvelle direction, à augmenter son essor commercial, tant au point de vue de l'importation que de l'exportation. La maison s'occupe encore de commission, et offre aux acheteurs un intermédiaire assuré et sérieux pour toutes les transactions.

Les magasins du Comptoir français sont installés rue Paul-Bert, dans la rue là plus importante du quartier européen. Leur étendue permet à cet établissement d'avoir toujours un stock de marchandises suffisant pour faire face à toutes les commandes.

Cette maison est dirigée par M. Guibert, qui l'impulse fort heureusement dans un sens commercial, dont le développement s'accroît chaque jour.

HANOÏ
LE CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1898)

.....
Le Comptoir français du Tonkin, dont l'exposition occupe un vaste pavillon très bien agencé et surtout fort complet, comprend tout le matériel agricole moderne pouvant être employé dans la colonie ; les outils de Bajac, les pompes à incendie et la collection des pompes Japy. À côté des gros outils, les balances, les treillages, tout le matériel de jardinage d'entrepreneur et de distillateur.
.....

HANOÏ
COUR D'ASSISES
Audience du 7 janvier 1899

Affaire Tartarin
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1899)

L'audience s'ouvre à 8 heures précises.

La Cour est composée comme précédemment ; M. Durand-Forgues tient le siège du procureur général ; M^{es} Devaux et Mettetal sont au banc de la défense.

M. le président Tourné commence immédiatement l'interrogatoire de Tartarin. Cet interrogatoire, très soigné, dure pendant plus de deux heures.

Tartarin nie le crime qui lui est reproché par l'accusation.

On a relevé contre lui des grattages et des surcharges sur un cahier des charges pour fournitures diverses à l'Artillerie.

Tartarin a fait une soumission l'obligeant à des pertes sérieuses et c'est pour les éviter qu'il a commis les faux dont il est accusé.

Il s'en serait rendu coupable pour obtenir à tout prix, pour la maison Fontaine, l'adjudication en question, pour laquelle de nombreux concurrents se présentaient.

M^e Devaux dit alors que l'instruction de l'affaire n'a pas été faite avec tout le soin voulu. Une expertise aurait été nécessaire.

M. le procureur général déclare qu'il ne demande pas mieux qu'il y ait expertise et se joint à la demande de M^e Devaux.

Ce dernier est prié de donner des conclusions écrites. Il déclare ne les faire que sous la condition expresse que Tartarin sera remis en liberté provisoire jusqu'au moment du nouveau jugement.

La cour se retire pour délibérer et, en revenant en audience, le président lit son arrêt d'après lequel elle décide qu'il y a intérêt d'entendre les témoins avant de répondre aux conclusions de M^e Devaux.

On procède alors à l'interrogatoire des témoins.

1^o M. Gourvest, sous-commissaire des colonies, a été le premier à être appelé à voir des grattages et des surcharges sur le cahier des charges, ce qui, selon lui, a été fait par Tartarin dans le but de tromper ses concurrents.

L'affaire est renvoyée à une heure de l'après-midi.

L'audience est reprise à une heure.

Le commandant Dreyssé, de l'Artillerie, comparait et déclare que, pour son compte, bien qu'ayant été averti des faux relevés, il ne saurait s'étendre sur la question. D'ailleurs, M. Tixier, garde d'artillerie, donnera des explications complémentaires à ce sujet.

Le président lui demande alors si la minute du cahier des charges et les chiffres établis par son prédécesseur, le commandant Pouey, existait. Le commandant répond que cette pièce existe et demande d'aller la chercher. Cette autorisation lui est donnée et le commandant quitte immédiatement la salle.

Un autre témoin comparaît : c'est M. Bellanoy, ex-sergent d'infanterie de marine. Il ne peut rappeler ses souvenirs. Il nie avoir fait lui-même les changements sur la soumission. Le président lui fait alors remarquer qu'il était très affirmatif lors de l'instruction et qu'il a même signé à ce sujet une déclaration.

M. Tixier, garde d'artillerie, comparaît ; c'est lui qui était chargé du service des fournitures de l'artillerie. Il raconte toute l'affaire, rapporte dans quelles conditions il a découvert les faux. Mais il n'y a pas tout d'abord attaché beaucoup d'importance, car il a cru que c'était une erreur du commissariat.

Le témoin est cependant, sur certains points, en contradiction avec le commandant Dreysse. L'avocat de M. Tartarin demande au président de prier le témoin de dire s'il a des obligations envers l'accusé. M. Tixier répond qu'il est prêt à dire tout ce qui en est, mais qu'il ne croit pas que cette question intéresse l'affaire. Le tribunal décide qu'il n'y a pas lieu de poser la question au témoin. M^e Devaux en donne acte à la cour.

Une suspension d'audience de quelques minutes est faite.
(À suivre).

HANOÏ
COUR D'ASSISES
Affaire Tartarin (Suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1899)

Nous nous sommes arrêtés, dans notre dernier numéro, à l'interrogatoire du garde d'artillerie Tixier, suivi d'une suspension d'audience de quelques minutes, à 4 h. 1/2 du soir.

À la reprise de l'audience, la Cour entend la déposition de M. Maron, imprimeur à Hanoi, chargé par M. Tartarin de l'impression du cahier des charges ; d'après la minute falsifiée et perdue en partie, Maron déclare avoir renvoyé cette pièce à M. Tartarin par son planton. Une discussion a, dans la suite, eu lieu entre lui et l'accusé à cet effet et M. Maron, appelant son planton, lui a fait déclarer, chez M. Tartarin même, que c'est bien à lui qu'il a remis le paquet contenant la pièce incriminée, ainsi que deux épreuves à corriger réclamées par l'accusé.

M. Tartarin nie le fait que Maron maintient énergiquement.

Le président fait comparaître le planton de Maron ; cet Annamite appuie la déclaration de son maître.

MM. Ricardoni et Nebelung sont entendus par le tribunal. Ils ont soumissionné pour la même fourniture et sont questionnés à ce sujet. M. Ricardoni est, en outre, appelé à expliquer la concordance de certains de ses prix avec ceux grattés sur le cahier de Tartarin.

Il explique que, dans une fourniture de 1.700 objets, comme celle-ci, il est impossible au négociant de connaître tous les objets. Pour certains d'entre eux, l'on soumissionne à peu près.

Il est alors 7 heures moins un quart et le Président prononce la suspension de l'audience, renvoyée au lendemain dimanche à 8 heures.

La reprise de l'audience a eu lieu à l'heure indiquée et quelques témoins ont encore été entendus ; leurs dépositions sont sans intérêt.

La parole est donnée à M. Daurand-Forgues, avocat général.

Tartarin est coupable, dit-il, et une condamnation doit le frapper. Son contrat avec l'administration était désastreux pour sa maison, il a voulu en faire un marché avantageux et il a gratté un cahier des charges. Tartarin a agi sciemment et en toute liberté d'esprit, avec l'intelligence que tous se sont plus à lui reconnaître pendant cette affaire, où il s'est défendu avec la plus grande adresse, cherchant à mettre en

contradiction contre eux tous ses témoins à charge, insinuant même des accusations contre plusieurs.

Me Devaux répond brillamment au réquisitoire de l'avocat général. Il cherche l'intérêt de Tartarin en commettant ces faux et ne le voit pas. Tartarin occupait au Tonkin une position élevée. Il a de la fortune personnelle et tout un passé honorable. Se pourrait-il que, pour un bénéfice incertain que l'honorable avocat fixe à 400 francs environ, l'accusé ait risqué sa position et son honneur ? Non, et personne ne l'admettra.

Me Devaux proteste ensuite contre les lacunes de l'instruction.

Quand il s'agit de faux en écritures, une expertise est indispensable ; cette expertise n'a pas été faite. [En France, au cours de l'instruction, le prévenu peut être soutenu en tout temps des conseils de son défenseur. Cette loi n'a pas été promulguée au Tonkin](#) et c'est malheureux que cette différence de traitement existe entre les Français de la métropole et ceux de la Colonie. L'honorable avocat est certain de l'innocence de son client et il espère que la cour l'acquittera, car s'il existe réellement des faux, rien n'établit que Tartarin en est le coupable. Il plane sur toute cette affaire un doute dont ne peut manquer de bénéficier Tartarin.

La Cour se relire pour délibérer et revient avec un verdict affirmatif de culpabilité, avec accord des circonstances atténuantes.

Me Devaux demande acte à la cour de son velus, dans l'audience de samedi, de poser au témoin Tixier la question relative aux services que lui a rendus l'accusé.

Après une suspension d'audience de quelques minutes encore, le Président lit l'arrêt qui condamne Tartarin à 2 ans de prison, sans frais et sans interdiction de séjour.

Henri TARTARIN quitte le Comptoir
et se consacre à sa [concession](#)

Henri Charles Fontaine

Né à Paris, le 22 février 1851.

Fils de Louis-Joseph, quincaillier, 27 ans, et Lucie Émile Ferté, 22 ans.

Marié en 1879 avec Henriette Baugnies.

Associé de la raison sociale Vaillant, Fontaine et Quintart (1877).

Fondateur à Hanoï d'une succursale de la maison de Paris (1888).

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris (1889).

Chef de la raison sociale H & L. Fontaine (juillet 1889)

Transformation de la succursale de Hanoï en S.A. Comptoir français du Tonkin.
Président de cette société.

1898 : voyage au Tonkin et dans le Sud de la Chine pour y rechercher de nouveaux débouchés.

Développement progressif à Paris, par des transformations industrielles, du chiffre d'affaires (19.000 fr. en 1879, 3.600.000 en 1899-1900).

Création de nombreux modèles artistiques en bronze pour le bâtiment et d'une usine à vapeur à Boulogne-sur-Seine.

Membre du comité des expositions à l'étranger (1894).

Conseiller du commerce extérieur (1899).

Administrateur de la Société du Val d'Osne (Haute-Marne) : fonderie d'art et produits pour le bâtiment dirigée par Henri Hanoteau. Voir [encadré](#).

Administrateur de la [Société française des filatures de soie du Tonkin](#), à Nam-Dinh (1903)

Administrateur de l'Union commerciale indochinoise (1904), puis de l'Union commerciale indochinoise et africaine (1918).

Chevalier de la Légion d'honneur (août 1900) : parrainé par son frère Arthur (1860-1931), ingénieur en chef des mines, directeur au ministère du commerce, officier de la Légion d'honneur.

Membre du comité central de la Ligue des droits de l'Homme.

Conseiller municipal de Garches (élu en février 1902).

Signataire d'une pétition en faveur d'une épuration du corps de la Légion d'honneur de ses membres antidreyfusards (*L'Aurore*, 20 février 1905).

Décédé le 5 décembre 1932.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 18-28 janvier 1899)

M. HENRI FONTAINE, président du conseil d'administration du Comptoir français du Tonkin, a l'honneur d'informer sa clientèle que MM. HIERNARD et GUIBERT sont nommés codirecteurs du comptoir pour l'année 1899.

Nouvelle adresse télégraphique :
Vaillanfon Hanoi.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 6-7 octobre 1899)

Le Comptoir français du Tonkin a l'honneur d'informer sa clientèle que, par décision du conseil d'administration de la Société, les pouvoirs conférés antérieurement et

conjointement à MM. Hiernard et Guibert sont dévolus à M. Gaston Guibert, directeur actuel du Comptoir Français.

COMPTOIR FRANÇAIS DU TONKIN
(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1900)

Siège social : 181, rue Saint-Honoré, Paris. Adresse télégraphique : Vaillanfon T. 237-80 ; 237-92 ; 237-90. — Code ABC. — Administrateurs : MM. Henri Fontaine ; Émile Fontaine ; Lucien Fontaine. — Commissaire : E. L. E. Fontaine. — Objet : L'achat, la vente et l'échange de tous produits français d'Indo-Chine et d'Extrême-Orient. Le commerce des articles de quincailleries. L'exportation des produits similaires et la réimportation des produits étrangers, surtout ceux d'Extrême-Orient. — Capital : Trois cent quarante mille francs, divisés en 680 actions de 500 fr. entièrement libérées. Les titres sont au porteur. — Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé, avant tout partage et répartition ; 5 p. c. des bénéfices pour former le fonds de réserve légale. Le surplus sera réparti, savoir : 1° 20 p. c. à l'administrateur délégué à Hanoï ; 2° 15 p. c. à l'administrateur-délégué à Paris et au conseil d'administration conjointement ; 3° 10 p. au personnel s'il y a lieu ; 4° 55 p. c. aux actionnaires à titre de dividende proportionnellement au nombre de leurs actions. — Dividendes : 1897 65 fr. ; 1898 39 fr. ; 1899 60 fr. par action. Bilan : 31 décembre ; Assemblée : en juillet.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899. [...]

COMPTOIR FRANÇAIS DU TONKIN

Ancienne Maison Fontaine & Cie

HANOI. — Rue Paul-Bert. — HANOI

Exposition de 1899, Paris: — Hors concours

COMMISSION

EXPORTATION — IMPORTATION

QUINCAILLERIE OUTILLAGE

SERRURERIE, CUIVRIERIE

Tourus, Vis, Pointes, Rivets, Charnières,
Panneaux, Crénons Versus, Articles pour
Yachts, etc.

MACHINES-OUTILS

Outils pour Forgerons, Menuisiers,
Charrons, etc.

ACIERS, ZINC, COUPE, PLOMB

OUTILS AGRICOLES ET DE MINEURS

Matériels roulants, Pelles,
Pioches, etc.

PEINTURE ET PRODUITS CHIMIQUES

Huiles, Essence, Gêruse, Pinceaux,
Brosses, etc., Verres à vitres

CUIRS & CRÉPINS

Articles pour Selliers et Cordonniers
Cuir, Courroie, etc..

MÉNAGES

Lampes, Lanternes, Photographes
Gardiens, Serrures, Motes à Gâteaux

ARTICLES ÉMAILLÉS, CHAUFFAGE

SONNERIES ET PILES

Articles pour Electricité et Porte-
voix

Grillages Rouges artificielles, fils en
fer Toiles à voiles,
à l'Ankou et pour Stores,
Ventouses pour adriation, Toiles cirées,
Pompes, Seaux toile, Tuyaux,
Robinetterie, cables galvanisés,
Accessoires pour l'urtonnere
Vielles, Cordes, Cordages, etc.

MACHINES A COUDRE HURTU

Prière adresser Télégrammes. — Vaillanfon-Hanoi

(Annuaire général de l'Indochine française, 1901, II-854)

Hanoï
Commission. — Exportation. — Importation
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, p. 871)

Comptoir français : J. et L. Binet, Despland, directeurs ; Rolland, Lhotte, Desmurs, Nathan, employés.

NÉCROLOGIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1901)

Nous apprenons le décès, en France, de M. Guibert, ancien directeur du Comptoir français du Tonkin.

Nos sincères compliments de condoléances à la famille de M. Guibert et au personnel du Comptoir français.

L'EXPOSITION D'HANOÏ
(*Gil Blas*, 27 novembre 1901)

Le bureau du Comité central officiel d'organisation de l'exposition de Hanoï, vient d'être constituée comme suit : Président d'honneur, M. Ancelot ; président, M. Maguin ; vice-présidents, MM. E. Dupont, Hache, Hénon, Kester, Layus, Manaut, Martel ; secrétaire général, M. P. Bourgeois ; secrétaires, MM. A. Amson, Bureau, Drossoir, Eissen-Piat, [Lucien Fontaine](#), Gambard, Hollande.

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DU COMMERCE
(*Journal officiel de la république française*, 25 juillet 1902)

Sont nommés chevaliers

Fontaine (Lucien), fabricant quincaillier à Paris. Secrétaire du groupe C (bijouterie, orfèvrerie, bronze d'art et d'éclairage, etc.) à l'exposition internationale de Glasgow.

Lucien Joseph Fontaine

Né à Mercin-et-Vaux (Aisne), le 29 juillet 1864.

Frère cadet d'Henri (ci-dessus).

Marié en 1891 avec Louise Desjardins.

Chef, depuis 1889, de la maison Fontaine frères à Paris (future Buhler-Fontaine).

Fondateur et directeur (1888) des Éts Fontaine à Hanoï, puis administrateur délégué (1892) du Comptoir français du Tonkin qui a pris leur suite. Lancement des exportations vers l'Europe de benjoin, sticklac et caoutchouc.

Le benjoin, dit autrefois du Siam, qui se récolte en entier dans le Haut-Laos, s'est trouvé, depuis 1893, détourné complètement de la route de Bangkok par le Meinam et attiré vers le fleuve Rouge. La quasi-totalité des importations en France en sont faites par le Comptoir français.

Établissement de comptoirs d'achat à Xien-Khouang, Packin, Broon, Luang-Prabang, etc. En ce moment (1902), organisation de comptoirs d'approvisionnement de toutes sortes, et surtout d'outillage, à Laokay, Montzé, Yunnan-Sen, et de caravanes pour le ravitaillement du chemin de fer du Yunnan.

Envoi gratis, à deux reprises, au Muséum, de cobras pour servir à l'étude du venin.

Renseignements fournis à l'Office du commerce extérieur et à l'Union coloniale sur tous produits de sa compétence.

Administrateur de la Société transformée du journal *Le Siècle* (1899).

Secrétaire du Comité central officiel de l'Exposition de Hanoï (1902).

Administrateur de l'Union commerciale indochinoise, puis de l'Union commerciale et africaine.

Président de la [Société commerciale de l'Ouest-Africain](#) (SCOA)(1906-1925).

Administrateur de la [Société franco-marocaine](#)

et de l'[Entreprise commerciale de l'Afrique du Nord](#) à Alger (1920-1923).

Maire de Mercin-et-Vaux.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ Procès-verbal de la séance du 10 février (*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1903)

Rapport

Achat d'un rouleau compresseur à vapeur. — Par lettre en date du 13 décembre dernier, M. Pierron, ingénieur civil, propose de vendre à la ville de Hanoï, pour une somme de 15.000 francs, un rouleau compresseur à vapeur envoyé à l'Exposition par la maison Lefèbvre, Albaret, Laussedat et Cie. [...]

En ce qui concerne l'achat du rouleau compresseur à vapeur proposé par M. Pierron, M. l'architecte-voyer fait remarquer que la maison Fontaine, lors de l'adjudication de 1897, avait mal calculé ses frais de transport et a perdu, de ce fait, une somme assez important sur la fourniture.

Le rouleau à acheter aujourd'hui est d'un type perfectionné avec roues un acier dont le prix est plus élevé que l'ancien.

Le Comptoir français, consulté à ce sujet, a répondu qu'il ne pourrait livrer un rouleau semblable à celui exposé que moyennant le prix de 17 500 francs.

Le prix de 14.000 francs payable en deux annuités, demandé par M. Pierron semble donc être acceptable. [...]

Le gala de l'Opéra
(*Gil Blas*, 30 octobre 1903)

Fauteuils d'amphithéâtre

... M. Bousquet, directeur du cabinet du ministre des Colonies ; M. et M^{me} Paquin [le grand couturier, administrateur de la Cie française du Haut-Congo], M. et M^{me} Klotz, M. Yves Guyot, M. [Henri] Hénon, président de la Chambre de commerce de Calais [et futur adm. de la Société auxiliaire de crédit (Ch. Victor)], et M^{me} ; [M. et M^{me} Lucien Fontaine](#), M. et M^{me} Aboucaya, M. et M^{me} Cusenier, M. Duché, président de la Chambre française de commerce à Londres...

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts
(*Journal officiel de la république française*, 9 novembre 1903)

À l'occasion de l'exposition de Hanoï et par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1^{er} novembre 1903, ont été nommés :

Officiers d'académie

[Léon Binet \(Joseph\)](#), directeur du Comptoir français du Tonkin à Hanoï. Médaille d'or.

Suite :

Fondu en 1904 dans l'[Union commerciale indochinoise](#) (UCIC).